

AVIS D'IMPOSITION
TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département
et divers organismes

2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

ex: sci

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE
75938 PARIS CEDEX 19



T -> GERLOGE / M^{me} LOAIENTE
mail du 20/09/11

SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Vos références

N^o m^o fiscal : 47 36 063 051 076
Référence de l'avis : 11 75 4737162 64
Numéro de propriétaire : 119 +10005L
Numéro de contrat de prélèvement à l'échéance :
si vous avez choisi ce mode de paiement
Débiteur(s) légal(aux) :
SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN
PRENEUR 4121 PBFDX2
Numéro de rôle : 221
Établi à la date du : 08/08/2011
Date de mise en recouvrement : 31/08/2011

Votre situation

Montant de vos taxes foncières : 23046,00 €
Somme à payer : 23046,00 €
Date limite de paiement : 17/10/2011

MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

ATTENTION : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
Ne joignez aucun autre document (sauf votre RIB si nécessaire).

Partie à détacher suivant le pointillé

11
Papillon réservé à
l'adhésion au
prélèvement à
l'échéance ou mensuel

ETABLIS. GUICHET COMPTES CLE
JOIGNEZ UN RIB

SCI MICHEL THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Centre N° 06- NNE 005002

CEP243019016082 *

En cas de modification, joindre un relevé d'identité
bancaire ou de caisse d'épargne

DATE Veuillez débiter mon compte
du montant ci-dessous SIGNATURE

TIP Titre Interbancaire de Paiement
Références

à rappeler : 11 75 4737162 64 C 221 2011 75041 17/10/2011

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 80002
94974 CRETEIL CEDEX 9



TAXES FONCIERES

Montant en euros : 23046,00 €

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

117547371628 SCI

MICHEL TH

002020000129 84221311754737162640750410908806 2304600

TFTI V3.0 190711 C 3

75041



75041
SCI MICHEL THOMAS
11 75 4737162 64

Pour vous renseigner

- ⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement :
0 810 012 034 * - courriel : cps.montpellier@finances.gouv.fr
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir les renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 19E VILLETTE
17 PL DE L'ARGONNE 75938 PARIS CEDEX 19
Tél : 01 44 89 76 96 Courriel : t075041@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous LUN A VEN 9H-16H

• sur le montant de votre impôt :

CDIF PARIS EST SECT. PARIS 19EME ARRDT
6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 44 64 51 54 Courriel : cdif.paris-est@dgfip.finances.gouv.fr
Accueil du public : DU LUNDI AU VENDREDI 9H A 12H ET 13H A 16H OU SUR RDV

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 755 PARIS

Commune : 119 A PARIS 19

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ④	Taxe ordures ménagères ④	TOTAL des cotisations
	Taux 2010	8,37 %	%	%	5,13 %	0,156 %	6,21 %	
	Taux 2011	8,37 %	%	%	5,13 %	0,41 %	6,21 %	
Propriétés bâties	Adresse Base Cotisation	220 BD DE LA VILLETTE 109566 9171			109566 5621	109566 449	109566 6804	22045
	Adresse Base Cotisation							
Propriétés bâties	Cotisations 2010	8993				168	6672	
	Cotisations 2011	9171			5621	449	6804	
	Variation en % ②	+1,98 %	%	%	%	+167,26 %	+1,98 %	
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ⑥	Taxe spéciale d'équipement ④	Chambre d'agriculture	
Propriétés non bâties	Taux 2010	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2011	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
Propriétés non bâties	Cotisations 2010							
	Cotisations 2011							
	Variation en % ②	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ③	Majoration base terr. constr. ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base "Etat"						X	
	Base "Collectivité"							
<p>À compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale. Le versement de votre commune au fonds de solidarité de la Région Ile de France s'élève à 103 545 053 €. La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 280€</p>						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑧	1001	
						Dégrèvement "Habitation principale" ⑦		
						Dégrèvement JA "Etat" ⑥		
						Dégrèvements JA "collectivités" ⑥		
Référence administrative : 755 52 021 041 119 A Z M						Montant de votre impôt	23046	